



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professeurs certifiés : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 59424

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les résultats du mouvement des professeurs certifiés de technologie. Au terme de ces opérations, dix-sept professeurs stagiaires, formés au centre de formation de Douai de l'IUFM du Nord-Pas-de-Calais, ont obtenu une affectation dans la région parisienne. Originaires de la région Nord-Pas-de-Calais, il s'avère que les enseignants concernés ont établi des demandes de postes portant sur l'académie de Lille, réputée déficitaire dans de nombreuses disciplines. De telles affectations dans la région parisienne paraissent d'autant plus incompréhensibles qu'au cours de la présente année scolaire l'emploi de 143 maîtres auxiliaires en technologie a été rendu nécessaire pour faire face aux besoins. Par ailleurs, le développement des formations techniques apparaissant comme un objectif important pour l'essor du Nord-Pas-de-Calais, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour que les dix-sept professeurs certifiés de technologie issus du centre de Douai obtiennent une affectation dans l'académie de Lille.

Texte de la réponse

Reponse. - Il ressort de la responsabilité du ministre de l'éducation nationale et de la culture, garant de l'intérêt des élèves, de veiller à une juste répartition des professeurs titulaires sur l'ensemble de l'Hexagone. Aussi n'est-il pas possible d'affecter systématiquement tous les lauréats des concours nationaux de recrutement d'enseignants dans la région dont ils sont originaires. Chaque année et dans la plupart des disciplines, de nombreux agrégés, certifiés et assimilés, originaires des académies méridionales, sont ainsi affectés en début de carrière et contrairement à leurs vœux dans les académies déficitaires, et notamment en région parisienne ou dans le Nord. Dans la discipline technologie, il apparaît à l'inverse que ce sont les candidats originaires de l'académie de Lille qui réussissent le mieux les concours. Pour autant, il n'est pas possible de les affecter tous dans cette académie, ce qui reviendrait à priver les autres académies des personnels titulaires compétents dans cette discipline. La situation des enseignants certifiés de technologie issus du centre de formation de Douai et affectés en région parisienne à la rentrée 1992 ne se différencie donc pas de celle d'enseignants issus de l'IUFM de Toulouse ou d'Aix-en-Provence et affectés dans le Nord dans d'autres disciplines. Bien entendu, lors des prochains mouvements, ces personnels bénéficieront, par rapport aux nouveaux recrutés, d'une priorité.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59424

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2865